

La Sentinelle

Mars - Avril 2019 - n° 02

ACMP
CGPM



Avant-Propos

Plein de changements, mais rien n'a encore changé pour la base !



Plein de changements, mais rien n'a encore changé pour la base !

AVANT-PROPOS PAR YVES HUWART | PRÉSIDENT

Le ministre de la Défense et vice-Premier ministre Didier Reynders a entrepris, jusqu'à présent, ce qu'il pouvait au sein du gouvernement en affaires courantes. L'État-major de la Défense a entre-temps reçu le feu vert pour élaborer une série d'initiatives HR. La situation dans les unités reste cependant lamentable à bien des égards. Il n'y a dès lors pas encore de changement tangible pour la base.

Lors de notre rencontre à la mi-janvier 2019 avec le ministre de la Défense et vice-Premier ministre, Didier Reynders avait annoncé qu'avec un gouvernement en affaires courantes, de nouvelles initiatives importantes ne pouvaient être prises. Il avait pourtant clairement l'intention de réaliser encore un certain nombre de choses concrètes et ponctuelles. Force est de constater aujourd'hui que, entre autres, un important dossier d'investissement pour la Marine a été réalisé. Sur le plan du personnel, plusieurs adaptations de moindre envergure ont été soumises au Parlement. Adaptations à la législation existante devant contribuer à maintenir certains réservistes en service un peu plus longtemps, augmentant certaines limites d'âge afin de pouvoir recruter davantage de réservistes et de militaires sous le statut BDL, ainsi qu'un assouplissement de certaines procédures pour pouvoir, comme militaire, progresser au sein du département. Dans le contexte politique actuel, il s'agit d'un travail louable. Toutefois, il faudra encore beaucoup plus pour renverser la tendance.

À cet égard, le ministre a également accepté que la DG HR puisse déve-

lopper une série d'initiatives pour le personnel. Plus loin dans cette édition de La Sentinelle, vous trouverez un aperçu des pistes en cours d'élaboration. La mise en œuvre concrète de toutes ces mesures est réservée au prochain gouvernement. Nous ne devons donc pas espérer trop vite cette révision générale des traitements ou l'instauration d'une 'indemnité d'éloignement'. Pourtant, comme nous l'avions déjà indiqué précédemment, il est aussi possible de prendre un certain nombre d'initiatives au niveau de la réglementation militaire. Nous pensons en particulier aux mesures contribuant à un aménagement du temps de travail plus favorable pour les militaires. Ce processus a également entre-temps débuté. Pour l'ACMP-CGPM, il faut œuvrer maintenant aussi rapidement que possible à une réglementation du temps de travail mettant fin aux imputations forfaitaires pour les prestations effectuées. En outre, il y a lieu de tenir compte du moment de la journée ou de la semaine lors de la comptabilisation des heures prestées. Celui qui effectue une prestation en dehors des heures normales de service (par exemple le week-end), doit voir ces heures comptabilisées ou compensées

d'une manière différente de celle d'aujourd'hui. Et il serait certainement inacceptable que certaines 'mesures favorables' soient abolies sans introduire d'autres avantages tangibles.

La manière dont nos militaires doivent effectuer leur travail quotidien est un facteur encore plus important pour leur permettre de retrouver leur satisfaction au travail. Ces dernières semaines, nous nous sommes rendus dans quelques bases aériennes afin de prendre la température auprès de nos collègues, hommes et femmes sur le terrain. Les problèmes auxquels ces militaires sont constamment confrontés témoignent de l'état lamentable des unités, sur le plan à la fois, p. ex., de l'infrastructure, de l'approvisionnement et des effectifs en personnel. Des situations qui sont '*singulièrement tristes*' pour ceux qui ont connu une autre époque. Alors que la Défense essaie d'ouvrir très grand la porte d'entrée pour recruter de jeunes gens, de plus en plus de militaires vont sortir par la porte arrière si la situation n'est pas rapidement remise en ordre et si le personnel n'a pas le sentiment que l'autorité s'occupe vraiment de lui !



Photo : Bart Rosselle

ACMP
CGPM

La Sentinelle

Mars - Avril 2019 - n° 02

Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable :
Yves Huwart
Coordination :
Concetto Bandinelli et Laurent Schmitz

Informations générales – CGPM :
Romboutsstraat 1 – Bus 021
1932 Zaventem
srt@acmp-cgpm.be
www.acmp-cgpm.be
Tél. : 02 245 72 14
Fax : 02 245 73 01



BE32 2100 6234 6602
BIC : GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535
BIC : GKCCBEB

Photo couverture : Erwin Ceuppens

- 2 **Plein de changements, mais rien n'a encore changé pour la base !**
- 4 **Révolution à la Défense**
- 8 **15 Wing : la fin des haricots ?**
- 10 **Florennes : le calme avant la tempête**
- 12 **1 Wing de Beauvechain**
- 14 **Cotisation de solidarité sur nos pensions... vers une suppression pour tous ?**
- 16 **Les Experts en milieu militaire**
- 18 **Flexi-job & 'Travail associatif'... Il faut s'y prendre à temps !**



Rejoignez-nous sur Facebook

ACMP
CGPM